



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU
MUNICIPALITÉ
FASSETT**

2020-06-15

À une séance ordinaire de la Municipalité de Fasset, tenue en huis clos, dont l'enregistrement intégral sera déposé sur le site internet de la municipalité, conformément à l'arrêté ministériel du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en situation de pandémie Covid-19 (15 mars 2020), au 19, rue Gendron, Fasset, Québec, le 10 juin 2020 à 19 h 30 et à laquelle sont présents :

Les conseillers(ères) Gabriel Rousseau Claude Joubert Josiane Charron
Jean-Yves Pagé

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur François Clermont.

Madame Chantal Laroche, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de l'assemblée.
- 2- Appel des conseillers, conseillère.
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 4- Adoption des procès-verbaux du 13 mai 2020.
- 5- Parole à l'assistance.
- 6- **Rapports**
 - 6.1 Officier municipal en urbanisme
 - 6.2 Directeur des incendies
 - 6.3 Du Maire
 - 6.4 Conseillers, conseillère
- 7- **Finances**
 - 7.1 Approbation des dépenses avec les chèques numéro 11471 à 11492 au montant de 18 787 53 \$ et les prélèvements numéro 2496 à 2511 au montant de 10 054.41 \$ et des salaires payés pour un montant de 14 473.47 \$;
 - 7.2 En juin, des salaires payés pour le mois de mai pour un montant de 7 143.29 \$ pour la bibliothèque, les élus et les pompiers.
 - 7.3 Adoption des activités de fonctionnement.
 - 7.4 Adoption des écritures au journal général.
- 8- **Correspondance**
- 9- **Suivi de dossier**
- 10- **Avis de motion**
- 11- **Résolutions**
 - 11.1 Embauche – Emploi étudiant – Été 2020 ;
 - 11.2 Adoption du compte de dépense - Voirie ;
 - 11.3 Adoption du compte de dépenses - Maire. ;
 - 11.4 Adoption du compte de dépenses – Directrice générale ;
 - 11.5 Adoption du règlement 2020-14 – Composition du Comité consultatif en urbanisme (C.C.U.) ;
 - 11.6 Adoption de la facture no. 1122 de Excavation Séguin Lafleur au montant de 9 113.85\$ plus taxes applicables ;
 - 11.7 Renouvellement adhésion 2020 – Loisirs Sport Outaouais ;
 - 11.8 Adhésion – Société Historique Louis-Joseph Papineau ;
 - 11.9 PPA-CE – Subvention 17 000\$ - Invitation travaux de pavage rue Kemp ;
- 12- **Varia**
 - 12.1 Formation UMQ – Incubateur d'Idées – Frais 50,00\$;
 - 12.2 Adoption de la facture de Séguin Lafleur no. 1169 au montant de 3 072.00\$ plus taxes applicables ;
- 13- **Questions posées par les membres**
- 14- **Levée de l'assemblée**



1- **OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'assemblée est officiellement ouverte par Monsieur le maire François Clermont à 19 h 42.

2- **APPEL DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRE**

Messieurs Gabriel Rousseau, Claude Joubert, Jean-Yves Pagé sont présents, ainsi que Madame la conseillère Josiane Charron.

3- **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2020-06-100

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité.

4- **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 13 MAI 2020**

2020-06-101

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal du 13 mai 2020 soit adopté et consigné aux archives de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

5- **PAROLE À L'ASSISTANCE**

6- **RAPPORTS**

6.1 Officier municipal en urbanisme

Un rapport des activités de la période a été déposé au conseil pour appréciation.

6.2 Directeur des incendies

Rapport déposé pour appréciation par le conseil.

6.3 Rapport du maire

Lors de la séance de juin, le maire doit présenter lors de l'assemblée mensuelle un bilan financier pour l'exercice ayant pris fin au 31 décembre de l'année précédente. Monsieur le maire, François Clermont, dépose donc un résumé de la situation de la santé financière de la municipalité au 31 décembre 2019.

« En conformité de l'article 176.2.2 du code municipal, voici les faits saillants de la situation financière de la municipalité suite à l'audit réalisé par la firme de vérificateur Raymond Chabot Grant Thornton pour l'année se terminant le 31 décembre 2019.

La firme de vérificateur Raymond Chabot Grant Thornton en la personne de Marc Boucher, a présenté les états financiers à la séance du conseil



Procès-verbal de la Municipalité de Fasset municipal du 9 mars 2020. Selon l'analyse de la firme, la situation financière de la municipalité est dans une position d'équilibre budgétaire.

Fait saillant des états financiers

	Revenus			Dépenses	
	Budget planifié 2019	Budget réalisé 2019		Budget planifié 2019	Budget réalisé 2019
Taxes	648 051\$	658 119\$	Administration générale	203 403\$	215 547\$
Transferts	38 602\$	62 085\$	Sécurité publique	142 77\$	162 213\$
Services rendus	105 520\$	115 476\$	Transport	70 275\$	161 719\$
Imposition de droits;	18 650\$	21 745\$	Hygiène du milieu	217 350\$	320 199\$
Autres revenus d'intérêts	1 752\$	7 244\$	Aménagement, urbanisme et développement	43 241\$	30 852\$
Autres revenus	6 500\$	8 779\$	Loisirs et culture	41 517\$	57 563\$
			Frais de financement	27 807\$	39 766\$
Total	819 075\$	873 448\$	Total	747 770\$	987 859\$
Transferts Subv. TECQ		365 975\$			
TOTAL		1 239 423\$			

L'exercice financier au 31 décembre 2019 s'est donc soldé par un déficit de (5 487\$). Pour l'année 2019, afin de pouvoir bénéficier de la subvention de 532 198\$ de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014-2018, la municipalité a dû investir plus de 350 900\$. Le présent déficit est expliqué en grande partie par le dépassement de coût des travaux d'infrastructure de la rue Kemp. Cependant, ce dépassement de coût est éligible à la compensation par la TECQ 2019-2023. Ces investissements ont permis d'entretenir, d'améliorer, de moderniser et de consolider les infrastructures de la municipalité.

Les réalisations pour l'année 2019

L'amélioration du système d'approvisionnement en eau potable,
Équipement de pompes pour le système d'eaux usées,
L'achat du camion de service de la municipalité,
Changement des bandes de la patinoire,
Infrastructure d'une partie de la rue Kemp,
Mise à jour de la PFM et de la MADA
Les diverses activités à caractères sociales ;
Festivités du Carnaval d'hiver, Fête de la famille, Fêtes de Noël, l'Halloween, etc.
Remerciement tout particulier aux commerçants de la municipalité pour leurs commandites aux diverses activités.

La gestion du budget et le suivi des dépenses sont une priorité pour le conseil municipal. J'en profite pour remercier les membres du conseil ainsi que la direction générale pour leur engagement et leur rigueur afin de s'assurer d'une optimisation des fonds publics. »

François Clermont
Maire

6.4 Rapport des conseillers, conseillère

Jean-Yves Pagé

Monsieur Pagé informe l'assemblée sur la formation à laquelle il a assisté en compagnie de Monsieur le Maire quant aux subventions disponibles, selon les types de projets envisagés. Certaines nouvelles subventions ouvriront prochainement.

Josiane Charron

Les bacs à fleurs ont été garnis à nouveau cette année. Un merci spécial à Madame la conseillère ainsi qu'à Madame Pilon, fidèle bénévole de leur participation à embellir notre municipalité. Une mention spéciale également à Monsieur le maire qui a offert le transport de la précieuse cargaison....

Gabriel Rousseau



Procès-verbal de la Municipalité de Fassett

Monsieur Rousseau orchestre toujours la planification et la parution de l'Info Fassett, de plus que la mise à jour de notre page Facebook. L'information est en continue...!

Claude Joubert

Monsieur le conseiller confirme que les derniers bacs de fleurs ont été complétés. De plus, le conseiller confirme que la population de certains rongeurs, dont la marmotte, est plus que présente cette année.

7.1 APPROBATION DES DÉPENSES AVEC LES CHÈQUES NUMÉRO 11471 À 11492 AU MONTANT DE 18 787.53 \$ ET LES PRÉLÈVEMENTS NUMÉRO 2496 À 2511 AU MONTANT DE 10 054.41 \$ ET DES SALAIRES PAYÉS POUR UN MONTANT DE 14 473.47 \$

2020-06-102

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU :

Que les dépenses avec les chèques numéro 11471 à 11492 au montant de 18 787.53 \$ et les prélèvements numéro 2496 à 2511 au montant de 10 054.41 \$ et des salaires payés pour un montant de 14 473 47 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7.2 EN JUIN DES SALAIRES PAYÉS POUR LE MOIS DE MAI POUR UN MONTANT DE 7 143.29 \$ POUR LA BIBLIOTHÈQUE, LES ÉLUS ET LES POMPIERS.

2020-06-103

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU :

Que les salaires payés en juin pour le mois de mai au montant de 7 143.29 \$ soient et sont ratifiés par ce conseil et d'en charger les montants au compte de la Municipalité de Fassett (compte #603747).

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

7.3 ADOPTION DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

2020-06-104

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

Que les activités de fonctionnement pour le mois de mai soient adoptées, telles que déposées pour appréciation auprès du conseil.

Adopté à l'unanimité.

7.4 ADOPTION DES ÉCRITURES AU JOURNAL GÉNÉRAL

2020-06-105

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

Que les écritures au journal général pour le mois de mai soient adoptées, telles que déposées pour appréciation auprès du conseil.



Adopté à l'unanimité.

11.1 EMBAUCHE – EMPLOI ÉTUDIANT – ÉTÉ 2020

2020-06-106

CONSIDÉRANT que la première réponse concernant l'octroi d'une subvention pour un emploi d'été a été négative;

CONSIDÉRANT que toutefois, le ministère nous a demandé de reconfirmer nos intentions face à l'embauche d'un employé étudiant saisonnier, dans le contexte actuel, puisqu'il y aura réévaluation des possibilités de subvention par le ministère ;

CONSIDÉRANT que si la deuxième évaluation de notre demande s'avère être positive, il faudra procéder rapidement à la sélection et l'embauche d'un étudiant, afin de bénéficier de la subvention ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU

Que ce conseil mandate la direction générale, en collaboration avec le directeur des travaux publics, à procéder au processus d'embauche d'un étudiant, advenant une confirmation de subvention pour la saison estivale 2020.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

11.2 ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES - VOIRIE

2020-06-107

CONSIDÉRANT le compte de dépenses, déposé par le directeur des travaux publics, au montant de 91.98\$;

CONSIDÉRANT que ces dépenses sont autorisées et prévues au contrat de travail ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU

Que la municipalité de Fassett autorise la directrice générale à rembourser au directeur des travaux publics la somme de 91.98\$, le tout conformément au compte de dépenses.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.3 ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES - MAIRE

2020-06-108

CONSIDÉRANT le compte de dépenses, déposé par le maire, au montant de 82.16\$ pour des frais de cellulaire ;

CONSIDÉRANT que ces dépenses sont conformes et autorisées ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU



Que la municipalité de Fassett autorise la directrice générale à rembourser la somme de 82.16\$, présentée au compte de dépenses de maire pour remboursement de frais cellulaire.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.4 ADOPTION DU COMPTE DE DÉPENSES – DIRECTRICE GÉNÉRALE

2020-06-109

CONSIDÉRANT le compte de dépenses, déposé par la directrice générale, au montant de 115.70 \$ pour des frais de cellulaire ainsi que des achats de fournitures ;

CONSIDÉRANT que ces dépenses sont conformes et autorisées ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU

Que la municipalité de Fassett autorise la directrice générale à acquitter les frais de son compte de dépenses, le tout tel que déposé pour considération auprès du conseil.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-14 - COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (C.C.U.)

2020-06-110

Adoption du règlement 2020-14 modifiant le règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme 2002-05

ATTENDU que le conseil municipal peut modifier le règlement relatif au comité consultatif d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme conformément aux articles 146 (C.R.Q. ch. 19.1 1-A)

ATTENDU qu'un avis de motion du projet de règlement a été donné le 13 mai 2020 lors de la séance du conseil ;

ATTENDU que le premier projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil du 13 mai 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 2020-14 modifiant le règlement numéro 2002-05 :

ARTICLE 1 NOM DU COMITÉ

Le Comité sera connu sous le nom "Comité consultatif d'urbanisme de la municipalité de Fassett" et désigné comme étant le "C.C.U.".

ARTICLE 2 COMPOSITION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le comité consultatif d'urbanisme se compose des membres suivants :

- A) Trois (3) membres choisis parmi les résidents de la municipalité de Fassett ayant droit de vote à ladite municipalité ;



B) Deux (2) membres du conseil

Ces personnes sont nommées par résolution par le Conseil. Le maire de la municipalité est membre d'office du comité.

ARTICLE 3 DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES DU C.C.U.

Le terme des cinq (5) membres du C.C.U. est d'un (1) an. Le maire est toujours membre d'office du comité. Cependant, le mandat du maire et des membres du conseil prend fin au moment où ils cessent d'être membres du conseil municipal.

Le mandat de chacun des membres est renouvelable sur résolution du conseil.

En cas de démission ou d'absence non-motivée à trois réunions successives, le Conseil peut nommer par résolution une autre personne pour terminer la durée du siège devenu vacant.

ARTICLE 4 PRÉSENCE DES MEMBRES DU CONSEIL AUX SÉANCES DU C.C.U.

Un membre du Conseil (maire ou conseillers(ères)) qui n'a pas été nommé au C.C.U. en vertu de l'article 2 b.), peut assister aux séances du C.C.U., même si celles-ci sont tenues à huis clos en vertu de l'article 6b). Il n'a cependant pas droit de vote.

ARTICLE 5 QUORUM

Le quorum requis lors de la tenue d'une séance du C.C.U. est de trois (3) membres, dont au moins un (1) membre du conseil.

ARTICLE 6 SÉANCES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- a) Le comité consultatif d'urbanisme est tenu à la demande du secrétaire du C.C.U.
- b) Les séances du comité consultatif d'urbanisme sont tenues à huis clos, cependant, sur décision du Comité, ces séances peuvent être publiques.

ARTICLE 7 RÈGLES DE RÉGIE INTERNE

Le C.C.U. établit les règles de régie interne qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de ses fonctions conformément au présent règlement et à l'article 146, 3^{ème} paragraphe, de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ARTICLE 8 CONVOCATION DES REUNIONS PAR LE CONSEIL

En plus des réunions prévues et convoquées par le C.C.U., le Conseil municipal peut aussi convoquer les membres du C.C.U., en donnant un avis de cinq (5) jours avant la réunion.

ARTICLE 9 PRÉSIDENT ET VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le président et le vice-président du C.C.U. sont nommés par le Conseil sur suggestion des membres du comité à chaque année.

ARTICLE 10 SECRÉTAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

L'inspecteur en bâtiment de la municipalité agit en tant que secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Le secrétaire du C.C.U. doit convoquer les réunions du comité, préparer les ordres du jour, rédiger les procès-verbaux des séances du C.C.U. et s'acquitter de la correspondance.

Le secrétaire n'a pas droit de vote.

ARTICLE 11 DEVOIR DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME



En outre des devoirs qui lui sont conférés par les autres dispositions du présent règlement, le comité doit :

- a) Surveiller la mise en application du plan d'urbanisme et des règlements de zonage, de construction, de lotissement et d'administration ;
- b) Faire rapport au conseil de ses observations et recommandations en vue de l'utilisation plus rationnelle du territoire de la municipalité ;
- c) Étudier en général toutes les questions relatives à l'urbanisme et au zonage, que lui soumet le conseil, et faire rapport au conseil à cet effet, dans les délais fixés par celle-ci ;
- d) Recommander au conseil des modifications au plan d'urbanisme et à la réglementation municipale pertinente ;
- e) Donner avis sur toutes questions relatives à l'application du chapitre IV de la Loi 43 concernant la protection des biens culturels par les municipalités ;
- f) Donner avis au Conseil lorsque celui-ci doit appuyer ou non une demande apportée à la Commission de la protection du territoire agricole ;
- g) Étudier toute demande de dérogation mineure conformément aux dispositions du règlement relatif aux dérogations mineures aux règlement d'urbanisme et formuler un avis au conseil ;
- h) Être présent à toutes les consultations publiques relatives au plan et règlement d'urbanisme tenues par le conseil ;
- i) Lors de l'élaboration des schémas d'aménagement et de tout autre dossier d'aménagement régional réalisé par la M.R.C. de Papineau, s'assurer que les visées, orientations et objectifs d'aménagement et d'urbanisme de la municipalité soient respectés et promus.

ARTICLE 12 POUVOIRS DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

En outre des pouvoirs qui lui sont spécifiquement conférés par les autres dispositions du présent règlement, le comité consultatif d'urbanisme peut :

- a) Avec l'autorisation du conseil laquelle doit être constatée par résolution, consulter un urbaniste-conseil ou tout autre expert ;
- b) Édicter des règles de régie internes ;
- c) Établir des comités formés de ses membres ou de certains d'entre eux, et de personnes autres que ses membres.

ARTICLE 13 ARCHIVES

Une copie des règles adoptées par le C.C.U., ainsi qu'une copie des procès-verbaux de toutes les séances dudit C.C.U. et de tous les documents lui étant soumis doit être transmise au secrétaire-trésorier pour faire partie des archives de la municipalité.

ARTICLE 14 RAPPORT ANNUEL

Le comité consultatif d'urbanisme doit, annuellement, présenter un rapport de ses activités de l'année précédente.

ARTICLE 15 TRAITEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Les membres du comité ne reçoivent aucune rémunération.

ARTICLE 16 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité.

11.6 ADOPTION DE LA FACTURE NO. 1122 DE EXCAVATION SÉGUIN LAFLEUR AU MONTANT DE 9 113.85\$ PLUS TAXES APPLICABLES

2020-06-111

CONSIDÉRANT les travaux effectués par la compagnie Excavation Séguin Lafleur, afin de procéder à l'installation de drains ainsi que l'installation de regards;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été effectués conformément à la soumission, autant quant à la dépense qu'à la durée estimée desdits travaux;



EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU

Que le conseil autorise la directrice générale à acquitter les frais associés aux travaux exécutés pour l'installation de drains de la rue Kemp. Le conseil tient à remercier la compagnie Séguin Lafleur pour sa rigueur, la qualité de son exécution et son respect autant des coûts engendrés que des délais de réalisation.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.7 RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2020 – LOISIRS SPORT OUTAOUAIS

2020-06-112

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'adhésion annuelle 2020 avec l'association Loisirs Sport Outaouais,

CONSIDÉRANT que cette adhésion fait profiter la municipalité de certains avantages lors de l'élaboration d'événements à caractère récréatif ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la direction générale à acquitter les frais de renouvellement de la saison 2020, au montant de 84.49\$ taxes incluses.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.8 ADHÉSION 2020 – SOCIÉTÉ HISTORIQUE LOUIS-JOSEPH PAPINEAU

2020-06-113

CONSIDÉRANT la proposition reçue d'adhésion par l'association de la Société historique Louis-Joseph Papineau, pour 2020 ;

CONSIDÉRANT que le conseil désire participer ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

ET RÉSOLU

Que le conseil demande à la directrice générale de répondre positivement à la proposition d'adhésion à la Société historique Louis-Joseph Papineau, et acquitter les frais d'adhésion de 35.00\$.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

11.9 PPA-CE – SUBVENTION 17 000.00\$ - INVITATION TRAVAUX DE PAVAGE RUE KEMP

2020-06-114

CONSIDÉRANT qu'une subvention de 17 000,00\$ a été confirmée par le bureau du ministre Mathieu Lacombe, pour l'année 2020 ;



CONSIDÉRANT des travaux de pavage seraient nécessaires sur la portion de la rue Kemp qui a été affectée par des travaux de remplacement d'infrastructures en automne 2019 ;

CONSIDÉRANT que les travaux d'asphaltage sont éligibles à la compensation de la subvention PPA-CE ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER CLAUDE JOUBERT

ET RÉSOLU

Que le conseil municipal autorise la direction générale à procéder à une invitation auprès d'entrepreneurs afin de planifier des travaux d'asphaltage sur la portion de la rue Kemp affectée par les travaux d'infrastructures en 2019. De plus, advenant une réponse favorable des entrepreneurs selon les budgets disponibles, le conseil demande à la directrice générale à demander le remboursement de cette dépense par reddition de compte en rapport avec la subvention PPA-CE 2020.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

12.1 FORMATION UMQ – INCUBATEURS D'IDÉES – FRAIS 50.00\$

2020-06-115

CONSIDÉRANT que l'UMQ propose un forum d'échanges web, sur les défis rencontrer en cette période de pandémie, et sur les initiatives et idées des dirigeants municipaux sur leur façon de relancer l'économie de leur région ;

CONSIDÉRANT que pour assister et participer à ce forum, des frais de 50,00\$ sont exigés ;

CONSIDÉRANT que le maire François Clermont aimerait y assister, et que possiblement certains conseillers aimeraient également bénéficier des informations partagées lors de ce forum ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES PAGÉ

ET RÉSOLU :

Que le conseil confirme son intérêt à participer au forum Incubateurs d'Idées et demande à la direction générale de défrayer les frais d'inscription de 50.00\$ s'y rattachant.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

12.2 ADOPTION DE LA FACTURE NO. 1169 AU MONTANT DE 3 072.00\$ PLUS TAXES APPLICABLES DE SÉGUIN LAFLEUR

2020-06-116

CONSIDÉRANT que la municipalité avait accumulée plusieurs voyages de terre de remblai dans la dernière année sur le site du garage municipal ;

CONSIDÉRANT que la municipalité devait prendre les moyens nécessaires pour se départir de cette terre de remblai ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris la décision d'offrir gratuitement la terre de remblai, en assumant les coûts rattachés au transport de cette dernière, tout en respectant les termes et conditions de remblai municipaux ;

CONSIDÉRANT que l'entreprise Excavation Séguin Lafleur a proposé de conserver les mêmes conditions concernant les frais de transport et de manutention que lors de sa proposition de service pour le chantier de la rue Kemp ;



CONSIDÉRANT que les coûts associés à cette opération se chiffrent à 3072.00\$ plus taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOSIANE CHARRON

ET RÉSOLU :

Que le conseil de la municipalité demande à la directrice générale d'acquitter la facture d'Excavation Séguin Lafleur au montant de 3072.00\$ plus taxes applicables.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adoptée à l'unanimité.

13. QUESTIONS POSÉES PAR LES MEMBRES

Aucune question pour la période.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2020-06-117

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER GABRIEL ROUSSEAU

Et résolu que l'assemblée soit et est levée à 19 h 55.

Adoptée.

.....
François Clermont
Maire

.....
Chantal Laroche
Directrice générale